

# Mesures face à la crise sanitaire liée au coronavirus



Cher·es camarades,

Suite aux annonces du premier ministre, nous vous informons que toutes les réunions et initiatives prévues par la confédération sont annulées et reportées à une date ultérieure qui sera déterminée en fonction de l'évolution de la situation.

Un communiqué intersyndical devrait être publié pour le report de la vraie conférence sur les retraites et de la journée d'action du 31 mars. La continuité de la CGT est évidemment assurée et tous les membres du BC sont joignables par téléphone en cas de nécessité ou d'urgence. Le Bureau Confédéral continuera à se tenir tous les lundis par téléphone ou visio-conférence. La CEC et le CCN seront réunis par téléphone autant que de besoin.

Enfin, tout le personnel de la confédération est disponible en télétravail.

Les accès à la bourse nationale du travail doivent être limités aux urgences et nous pourrions être amenés à en fermer les accès dans les prochains jours.

Nous recommandons évidemment vivement à toutes les organisations de s'organiser à l'identique.

Une réunion téléphonique a eu lieu ce matin entre Organisations Syndicales et la ministre du travail. Elle a affirmé qu'aucun licenciement ne serait validé dans la période. Ce sera surveillé par les DIRECCTE ou directement en interpellant le ministère par les Organisations Syndicales. Le chômage partiel concerne tous les salariés y compris les apprentis. Avec les annonces du 1er ministre samedi soir, il concerne 2 millions de salariés principalement commerce et restauration en plus des 110000 déjà actés. Il sera à hauteur de 84% du net plafonné à 4 fois et demie du SMIC et remboursé sous 10 jours aux entreprises. Un système particulier avec les mêmes conditions sera appliqué aux aides à domicile et aux assistantes maternelles.

Pour ceux qui travaillent, le télétravail est obligatoire pour les métiers qui le peuvent estimés à 1 sur 3. Un arrêté ministériel a précisé ce matin des recommandations d'arrêt maladie pour les personnes à risques et en cas de garde d'enfants. Il n'y aura pas de jours de carence. Enfin, elle a annoncé le report des mesures «assurance chômage» du 1er avril au 1er septembre et la suspension des règles de contrôle et du manque de

recherche effective d'emplois contre les chômeurs.

La CGT a demandé d'aller plus loin pour les chômeurs et précaires suite aux mesures du 1er novembre, la prise en compte totale des salaires pour le chômage partiel en faisant payer par exemple les assurances privées comme en cas de catastrophes naturelles.

Nous avons demandé de la souplesse dans les horaires en cas de retard pour cause de difficultés de transport. La réunion de CSE extraordinaire sans délai pour vérifier et faire appliquer des mesures de protection des salariés notamment dans le commerce, les services et les banques, donner des consignes en cas de télétravail pour les entreprises où il n'y a pas d'accord et dans tous les cas, un allègement des charges de travail particulièrement en cas de garde d'enfants. Nous avons demandé des aides également pour les CSE pour l'annulation des activités sociales et culturelles notamment en matière de vacances. Enfin, nous avons rappelé notre sens des responsabilités dans la période malgré notre opposition aux différentes réformes du gouvernement. Nous avons souhaité que le gouvernement fasse au minimum une trêve dans les réformes en cours.

La ministre a noté les demandes en précisant que des réponses précises seraient apportées et une réunion de ce type devrait avoir lieu très régulièrement (tous les 2 jours au minimum).

Les organisations syndicales devraient être réunies cette semaine par le 1er ministre, nous vous tiendrons informés de la date et un compte-rendu sera fait.

La CGT (Confédération)  
Montreuil, le 16 mars 2020



[#COVID19](#) → Communiqué aux salariés

[Covid-19 : lettre à la DG de l'AFPA](#)

[Partager sur Facebook](#)

[Twitter](#)

•  
•